

BUDGET COMMUNAL

Débat d'Orientation Budgétaire 2019

1. Objectifs et obligations légales

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. La loi NOTRe a complété le cadre de cette présentation préalable au vote du budget : il porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la structure de la dette.

Il devra être communiqué à la Présidente de la Communauté de Communes.

2. Cadre de l'élaboration du Budget 2019

L'année 2019 devrait être caractérisée par un fléchissement de la croissance, estimée à ce jour à 1,3 % comparativement au 1,6 % de l'année précédente. L'inflation poursuit sa progression et a atteint 2.1 % en 2018 après une année 2017 à 1,2%.

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages, les taux d'intérêts des crédits logement étant repartis à la baisse.

A noter que la loi de programmation met l'accent sur l'assainissement des finances publiques auquel devront participer les collectivités locales.

Point marquant pour cette année 2019 : la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables, suppression qui doit être compensée à l'euro près, le taux de référence qui sera pris en compte pour les années à venir sera figé au niveau de celui de la TH en 2017.

En masse la DGF devrait être maintenue au niveau de l'an passé. A noter qu'elle continue à fluctuer en fonction de l'évolution de la population et également en raison des prélèvements nécessaires pour assurer l'évolution des dotations de péréquation. La DGF qui est composée de 12 différentes dotations, dont 4 pour les communes, est désormais davantage abondée par les collectivités que par l'Etat. A ce titre au sein de la DGF la dotation de péréquation progresse de 4,6% en 2018 au détriment de la dotation forfaitaire qui chute de 1,8%.

A noter populations légales au 1^{er} Janvier 2019 : 4 472

La dotation de soutien à l'investissement public local est pérennisée à hauteur de 1,8 milliards € (fonds de soutien à l'investissement).

Revalorisations forfaitaire des valeurs locatives : la revalorisation est définie depuis l'an passé par un calcul basé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation soit l'inflation ce qui porte cette revalorisation à 2,2 % pour l'année à venir.

A noter que l'ouverture du grand débat national et les mesures qui devraient être prises dans sa continuité ne permettent pas une réelle visibilité de l'année 2019.

3. Les orientations budgétaires 2019

Les recettes de fonctionnement :

Fiscalité directe

- Maintien des taux de la fiscalité locale
- revalorisation des bases fiscales indexée sur l'inflation, soit 2,2 %

Dotations subventions

- Maintien de la DGF en masse globale mais répartition différente
- Obtention de subventions toujours plus contrainte, les différentes entités sollicitées étant confrontées à la même problématique que les communes.
A noter les délais d'obtention sont de plus en plus long en demandant des dossiers de plus en plus complexes et des engagements de la commune sur leur réalisation.

Autres recettes

- Droits de mutation pour 2018 : 187 000 €, il est proposé de provisionner 150 000 € pour 2019
- Attribution de compensation 425 299.00 €, inchangée
- Intégration du résultat de l'année 2018 : 332 227 €
- FCTVA : 480 000 €
- Taxe d'aménagement : 150 000 €

Les dépenses de fonctionnement : maîtriser leur évolution tout en assurant le service à la population

- Les frais de personnel :
 - suite à l'ouverture de classe en maternelle, une ATSEM a été recrutée depuis la rentrée de Septembre 2018.
 - Une assistante pour les Services techniques a rejoint la commune au 1^{er} Janvier 2019 afin de permettre un meilleur suivi des dossiers et des demandes des usagers ainsi qu'un réel travail de planification et de programmation des travaux et des évènements à venir.
 - 2 postes pourraient être créés en 2019,
 - un poste de gardien de police municipale afin d'amplifier les missions de sécurité sur le terrain et l'accompagnement de la gendarmerie par l'exploitation des images de la vidéo protection,
 - un poste de gardien d'équipement sportif afin de compléter le dispositif existant.
- Subventions aux associations : poursuivre la dynamique de soutien aux associations créçoises dans l'enveloppe existante qui sera complétée par une enveloppe spécifique pour les 800 ans de la collégiale.
- Poursuite de la maîtrise des dépenses de gestion courante.
- Maintien de l'externalisation de certaines prestations : le balayage, les grands espaces verts et l'entretien des hameaux et dégager du temps au personnel municipal pour réaliser d'autres tâches (réfection écoles, voirie, cimetière, création de fossés,....)

4. le programme d'investissement 2019

- Extension de l'école maternelle : 2 classes supplémentaires ainsi qu'une salle multi activités et des sanitaires. Ouverture prévue Septembre 2020
- Sécurité :
 - Vidéo protection : réalisation d'une nouvelle tranche de vidéo protection dans la continuité de la précédente et dans les hameaux. Les dossiers de subventions ont été déposés, l'autorisation préfectorale obtenue.
 - Sécurisation des cheminements piétons
 - Poursuite de la campagne d'installation de leds
- Voiries principalement dans les hameaux, aménagements sécuritaires sur les voies d'accès aux hameaux (CD 21 à Férolles),
- Enfance jeunesse : Installation d'aire de jeux pour enfants, développement des équipements existants

- Maison médicale : poursuite du projet
- Prévention des inondations : poursuite des actions entreprises, reprises de réseaux d'eaux pluviales, création de fossés,
- Acquisition d'un terrain dans la continuité de l'école : 66 000 €

Parallèlement à ce programme d'investissement des dossiers de demandes de subventions vont, bien sûr être déposés et un contrat CAR (contrat d'aménagement régional) sera engagé avec la Région pour l'extension de l'école maternelle et la création de circulation douces

L'endettement de la ville

Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Taux d'intérêts	Capital restant dû	Durée/an
Triennal de voirie - rue du général Leclerc	27/12/2010	45 750,00 €	1,85%	23 694.10 €	15
Aménagement groupe scolaire	01/10/2006	1 920 042,80 €	4,41%	1 114 584.55 €	23
Opérations diverses	13/11/2006	120 000,00 €	4,12%	29 276.71€	15
Opérations diverses	01/03/2008	65 000,00 €	0,17%	37 858.35 €	20
Aménagement groupe scolaire	17/02/2004	71 280,00 €	0,00%	4 752.00 €	15
Divers investissements	01/03/2010	340 000,00 €	3,31%	185 275.51 €	15
Aménagement groupe scolaire	02/05/2004	2 000 000,00 €	2,82%	550 000.00 €	20
Triennal de voirie - rue du général Leclerc	27/12/2010	137 250,00 €	2,96%	73 906.13 €	15
Achat terrain	27/11/2014	300 000,00 €	1,75%	255 000.00 €	20
Parcours des places	10/11/2016	533 000,00 €	1,14%	484 993.10 €	20
Parcours des places	27/10/2016	1 267 000,00 €	1,13%	1 152 775.52 €	20
TOTAUX		6 799 322,80 €		3 912 115.97 €	

Le Budget Annexe Assainissement

Endettement de la commune sur le budget assainissement

Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Taux d'intérêts	Capital restant dû	Durée/an
Création réseau	02/11/2005	11 400,00 €	0,00%	1 520.00 €	15
Rue Libernon	04/04/2011	14 445,00 €	0,00%	7 704.00 €	15
Assainissement avenue Charles de Gaulle	01/12/2011	48 300,00 €	0,00%	25 760,00 €	15
Avenue de l'Ensoleillée	01/12/2013	58 428,00 €	0,00%	46 742.40 €	15
Rue Deshuiliers	17/11/2017	19 380.00 €	0.00%	18 088.00 €	15
Avenue de Villiers	27/07/2017	126 038.00€	0.00 %	117 635.47 €	15
TOTAUX		277 991.00 €		217 449.87 €	

Il ne s'agit que d'avances de l'Agence de l'eau sous forme de prêts à taux zéro.

Les projets 2019

- Travaux pour le remplacement du réseau Route de Serbonne et dépôt des dossiers de subventions